**Tale – GÉOGRAPHIE (7), l’Union Européenne entre cohésion et compétitivité des territoires**

L’Europe résulte d’un projet géopolitique qui se construit depuis la Seconde Guerre mondiale (Traité de Rome en 1957) et forme un ensemble de nations aujourd’hui nommé Union Européenne (UE depuis le Traité de Maastricht en 1992). L’UE est aujourd’hui l’organisation continentale d’intégration économique la plus aboutie : marché commun, monnaie unique, instruments de régulation économique et financière. Pourtant les disparités (économiques, idéologiques) entre les territoires de cette organisation d’envergure continentale restent très fortes. Comment les institutions européennes tentent-elles de réduire les disparités et d’assurer la cohésion territoriale ? Après avoir évoqué les phénomènes qui favorisent la fragmentation de l’Union Européenne en une multitude de territoires, nous montrerons comment l’UE agit afin d’assurer le développement harmonieux de ces territoires.

**\* \* \***

 **L’UE rassemble, depuis le dernier élargissement de 2013, 27 États européens** (Brexit en 2016, le retrait du Royaume-Uni). Autour du noyau des six États fondateurs (Allemagne, États du Benelux, France et Italie) se sont agrégés progressivement les États riverains de la Mer du Nord (1973) puis de la Méditerranée (1981-1986) puis de l’Europe scandinave et centrale (1990-1995) et enfin, après la fin de la Guerre froide (1947-1991), les Pays de l’Europe Centrale et Orientale (PECO, 2004-2007-2013). Le processus est encore en marche puisque des négociations sont entamées avec les États des Balkans nés de la désintégration de la Yougoslavie (La Serbie, le Monténégro, la Macédoine, le Kosovo, l’Albanie et la Bosnie-Herzégovine). Regroupant plus de 500 millions d’habitants l’UE est aujourd’hui un des pôles de la Triade, pôle économique et financier d’envergure mondiale, porté par sa monnaie unique. Le projet des pères fondateurs (Robert SCHUMAN, Jean MONNET, Konrad ADENAUER par exemple) était de mettre en place **un marché commun destiné à partager les richesses économiques du continent** pour éviter les guerres. L’objectif initial a été atteint et les guerres interétatiques ont disparu depuis 1945 (L’UE a été élue Prix Nobel de la Paix, 2012).

Ils avaient également proposé la méthode des « petits pas », une marche progressive vers plus d’intégration économique au rythme de la volonté des peuples et des dirigeants. Il en résulte **une mosaïque institutionnelle**. On qualifie souvent l’UE d’organisation à « géométrie variable ». Certains États de l’UE ne sont pas dans l’espace Schengen (Libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, 1985), c’est le cas de la Grande-Bretagne et de l’Irlande par choix, et de la Bulgarie parce que les critères sécuritaires ne sont pas réunis. D’autres, qui ne sont pas membres de l’UE, sont dans l’espace Schengen (C’est le cas de la Confédération helvétique, de l’Islande et de la Norvège). Certains États encore ont fait le choix de ne pas intégrer la zone € (C’est le cas de la Grande-Bretagne, du Danemark et de la Suède) tandis que d’autres ne réunissent pas encore les critères de stabilité financière (Inflation en dessous de 1,5%, dette publique inférieure à 60% du Produit Intérieur Brut, déficit des comptes publics inférieurs à 3% du PIB) comme c’est le cas pour les PECO en majorité.

L’UE est marquée par **des inégalités fortes en termes socio-économiques**. Les régions les plus éloignées de la Mégalopole européenne (De Londres à Milan) sont aussi les plus pauvres. Si le PIB/habitant en Standard de Pouvoir d’Achat (SPA) dans le « Grand Londres » était en 2006 de 80 000 € il n’était que de 5 800 € dans la région du Nord - Est de la Roumanie.

\*

**Pour assurer la cohésion de son territoire** l’UE dispose d’institutions et de budgets spécifiques et agit aux échelles régionales et locales. Le Programme de Cohésion mis en place lors du Traité de Lisbonne (2009) doit aboutir à une « cohésion économique, sociale et territoriale » et cible les régions européennes en fonction de leurs besoins spécifiques : 45% du budget de l’Union (soit 50 milliards d’€) pour la seule année 2010 sont destinés au développement régional par le développement de la compétitivité des territoires. Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) gère 82% de cette manne afin d’aider les « régions en retard de développement », le Fonds Social Européen (FSE) en gère lui 16% destinés à « l’Objectif de Compétitivité Régionale et d’Emploi » (Innovation, aides aux entreprises, transports, emploi, « société de la connaissance » c’est-à-dire la recherche publique et privée). Les régions qui bénéficient de ces aides connaissent des croissances spectaculaires : l’Andalousie a connu une croissance de son PIB de 7% en 5 ans (2001-2006) et les régions des PECO de +6% en moyenne. Les institutions européennes conditionnent l’aide au respect de certains principes (démocratie, Etat de droit, libertés fondamentales). Cela permet de contraindre certains leaders nationalistes à accepter la philosophie du projet européen (Pologne).

Mais au sein des États ce sont souvent les régions les plus riches qui reçoivent les aides les plus efficaces : tandis que la Région Bretagne voyait 3000 de ses projets cofinancés par l’UE les régions du Nord-Pas-de-Calais (Lille), de l’Île-de-France (Paris) et de Rhône-Alpes (Lyon) en voyaient cofinancées 6000 chacune, soit le double. Il s’agit bien de favoriser la compétitivité des territoires, donc de développer les territoires les plus à même de s’insérer aux conditions du marché dans la mondialisation. Car derrière **la compétitivité des territoires** c’est bien de la puissance de l’UE à l’échelle mondiale dont il s’agit. La nature des projets financés reflète bien les préoccupations des fonctionnaires européens : la construction d’un pont sur le Danube (Coût 226 millions d’€ dont 70 millions d’€ pris en charge par l’UE) doit répondre à des objectifs de cohésion territoriale (Faciliter le passage de la frontière bulgaro-roumaine afin d’améliorer le raccordement de l’Europe du Sud - Est à la Turquie) et des objectifs environnementaux (Dynamiser le transport combiné Rail – Routes - Voies fluviales) mais on voit mal en quoi les populations riveraines bénéficieront de ce pont… « L’effet tunnel » leur assurera les nuisances (Paysage défiguré, bruit, mitage des terroirs) pour peu de retombées économiques locales.  Les politiques sectorielles, dont la Politique Agricole Commune, (PAC) qui soutient artificiellement la compétitivité des agricultures européennes sur les marchés mondiaux et par ricochet les Industries Agro Alimentaires (IAA), sont subventionnées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) absorbent 43% du budget de l’Union. Les aides aux quartiers en difficultés dans le cadre du programme URBAN II ne reçoivent que 2,5% des fonds consacrés à la cohésion.

**\* \* \***

Les inégalités économiques et les différences idéologiques minent la crédibilité du projet européen et l’efficacité de cette organisation ambitieuse. Les institutions européennes mettent en place des instruments sensés favoriser la cohésion. Cependant, les politiques mises en œuvre sont destinées à insérer ses territoires les plus productifs dans la mondialisation. L’UE sélectionne, hiérarchise les territoires et ancre les inégalités.

 © **Souleymane** ALI YÉRO, **Erwan** BERTHO & **Ronan** KOSSOU (2020)